

50 FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 942 323 euros
Siège social : 721 Route du Pont Rouge,
74300 MAGLAND
933 468 365 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le dix septembre,
A dix heures,

Monsieur Samuel VUILLET, demeurant 37, allée des Alouettes, 74300 MAGLAND,
Associé Unique et Président de la société 50 FINANCES,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Président successif,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Madame Virginie VUILLET assiste également à la présente réunion.

DÉCISION UNIQUE

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Présidente successive pour une durée illimitée :

Madame Virginie VUILLET
née MILLESSE le 4 juillet 1974 à BESANCON (25)
demeurant 37, Allée des Alouettes, 74300 MAGLAND

étant précisé que ses fonctions ne débiteront qu'au jour du décès de Monsieur Samuel VUILLET ou au jour de la constatation de l'incapacité juridique le frappant ou de l'indisponibilité totale le frappant plus de trois mois consécutifs ou en cas d'incapacité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie au sens des dispositions de l'article L.341-4 du Code de la Sécurité Sociale de nature à l'empêcher d'exercer son mandat de Président.

Madame Virginie VUILLET intervient aux présentes aux fins d'accepter par anticipation ledit mandat et déclare, n'être, à ce jour, frappée d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.



L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président.

Monsieur Samuel VUILLET
Président



Madame Virginie VUILLET

Signature précédée de la mention « j'accepte les fonctions de Présidente successive »

*J'accepte les fonctions de
Présidente successive*

